

LA POSTE PAR EXPRÈS EN SUISSE

(2^{ème} partie : 1920 - 2000 / Étiquettes postales et affranchissements réguliers)

Fabien BARNIER

CONFÉRENCE DU 11 NOVEMBRE 2006

La poste par exprès en Suisse (1921–2000) suit les évolutions tarifaires et les adaptations techniques nécessaires à un service postal qui prend au fil du temps une importance toujours plus grande. Cette évolution croissante est constante jusque dans les années 1970/1975 ; à partir des années 80, les plis transportés diminuent malgré des offres toujours plus « alléchantes » de la poste.

Les aspects réguliers de la poste par exprès en Suisse concernent de loin les cas les plus fréquemment rencontrés et permettent de bien comprendre le fonctionnement du service des exprès dans les conditions de base. Pour ce faire, nous abordons successivement :

- 1) Les étiquettes postales spécifiques qui sont un chapitre important car, entre 1921 et 2000, c'est plus de trente-cinq types qui vont se succéder avec certaines caractéristiques : papier de couleur rouge en général, indications marginales en bas des feuillets ou bandes d'étiquettes, standardisation des formats (petit format pour la poste aux lettres et grand format pour la messagerie).
- 2) Les tarifs postaux qui suivent l'inflation avec une relative stabilité entre 1921 et 1966 et une forte accélération entre 1966 et 1999. De plus, les suppléments pour cette remise par exprès différent pour une même période entre le régime intérieur et le régime international, et entre poste aux lettres et messagerie.
- 3) La possibilité d'expédier par exprès est offerte aux expéditeurs et concerne pratiquement tous les objets postaux et messagerie. Dans cette troisième partie nous montrons différents exemplesexpédiés par exprès dans les conditions de base : objets à prix réduits, valeurs déclarées, remboursements, mandats de poste, télégrammes, actes judiciaires, réclamations et demandes de renseignements.



Étiquette N° 21 avec inscriptions marginales du bas de bande (formule N° 1217a, date d'impression du X. 33, tirage 500 000 bandes de 5 exemplaires et format 34 x 48 mm.) sur une carte postale (10c.) annonçant l'arrivée de marchandises en gare de WOLLEREAU le 30 MARZ 1937 et par exprès (40c.).



Carte postale (20c.) expédiée d' ELBEN le 11.XII.24 pour la FINLANDE à HELSINKI le 15.XII.24 et par exprès (60c. / tarif du 01.10.1924).



Enveloppe de 110g. expédiée de MOUDON le 29.XII.23 pour WINTERTHUR assimilée à un colis postal (Fahrpost) de moins de 500 g. (30c. / tarif du 01.01.1921), par exprès (80c. / tarif exprès pour colis du 01.01.1921) et avec valeur déclarée de 60.000.- (05c. / 300 F.- soit 10F.). Droit de factage de 50 c. à payer par le destinataire.

Pour ceux qui veulent en savoir plus : « La poste par exprès en Suisse : 1868 – 2000 ». df.barnier@wanadoo.fr .